

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2024

Convocations du 13 février 2024

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le dix-neuf février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BERTRAND, Maire.

Étaient présents : M. BERTRAND Jean-Pierre, Mme CAUCHOIS Marie-Line, M. BOY Vincent, M. MAHIEUX Philippe, Mme LEVAVASSEUR Françoise, M. DAUFRESNE Adrien, Mme PERTUZON Magalie, Mme BOUST Denise.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Mme VERLEYE Catherine, M. PREVOST Patrice

Mme VERLEYE a donné pouvoir à M. BERTRAND

Secrétaire de séance : Mme CAUCHOIS Marie-Line

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte de gestion 2023
- Compte administratif 2023
- Affectation du résultat 2023
- Prévisions budgétaires 2024 (prime pouvoir d'achat, achat matériel, travaux)
- Urbanisme : Règlementation clôture
- Compte-rendu des réunions de syndicat et des commissions
- Questions diverses.

Le Procès-verbal du 11 décembre 2023, diffusé par mail le 13 février 2024 à l'ensemble des conseillers municipaux, est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2024/01 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE DRESSÉ POUR L'EXERCICE 2023 PAR M. MARC SERET, Mme Nadia MALANDIN ET M. ARNAUD LEFEBVRE COMPTABLES AU SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE MONTVILLE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les comptables accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que les comptables ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qui leur ont été prescrites de passer dans leurs écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le Compte de Gestion de la commune dressé pour l'exercice 2023 par les comptables, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.

DÉLIBÉRATION N° 2024/02 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA COMMUNE

Conformément aux articles L 2121-14 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget principal dressé par lui ;

Le compte administratif du budget principal 2023 s'établit comme suit :

		Investissement	Fonctionnement	Total
Opérations de l'exercice 2023	Dépenses	153 384,57 €	281 232,56 €	434 617,13 €
	Recettes	133 898,33 €	320 944,99 €	454 843,32 €
Résultat de l'exercice 2023		-19 486,24 €	39 712,43 €	20 226,19 €
Résultat reporté N - 1	Excédent reporté N-1	2 258,14 €	128 991,78 €	131 249,92 €
	Déficit			
Résultat Cumulé au 31/12/2023		-17 228,10 €	168 704,21 €	151 476,11 €

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Françoise LEVAVASSEUR, conseillère municipale, pour le vote du compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte de la présentation du compte administratif 2023 du budget principal ;

Constata, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 2024/03 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le conseil municipal,

Après avoir examiné le compte administratif de la commune, statuant sur l'affectation du résultat du fonctionnement de l'exercice 2023 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 168 704,21 € ;

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Détermination du résultat :	
Résultat de l'exercice 2023	39 712,43 €
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du CA) + Excédent reporté N-1	128 991,78 €
Résultat à affecter	168 704,21 €

Détermination du besoin de financement de la section investissement :	
Résultat de la Section d'investissement en 2023	-19 486,24 €
+ Restes à réaliser en recettes d'investissement 2023	
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement 2023	
+ Solde d'exécution reporté (001)	2 258,14 €
Besoin de financement de la section investissement	17 228,10 €
Affectation du résultat :	
Résultat à affecter	168 704,21 €
Couverture de besoin de financement	17 228,10 €
= Solde disponible affecté comme suit :	151 476,11 €
Total affecté au compte 1068 en 2024	17 228,10 €
Excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 en 2024)	151 476,11 €
Résultat reporté en investissement (ligne 001 pour 2024)	17 228,10 €

PRÉVISIONS BUDGETAIRES 2024 :

- Remboursement du prêt TVA consenti en octobre 2022 auprès du Crédit Agricole d'un montant de 15 500 € (le montant du FCTVA sera reversé au cours du premier trimestre 2025)
- Achat outillage technique
- Eclairage public : Remplacement des lanternes sodium en LED (Hameau Flamanville, Chemin du Pré, rue des Alouettes et résidence de la Butte) : 19 335,00 €
- Réflexion sur les travaux des bâtiments « Ô Parc » et du mobilier urbain (bancs). Prochaine commission prévue le 16 mars 2024.
- Reversement d'une taxe d'aménagement suite à une annulation de permis de construire
- Projet de réparation d'anciens registres d'état-civil (de 1835 à 1899)
- Versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux agents

URBANISME : REGLEMENTATION CLOTURE

Monsieur le Maire revient sur un point soulevé lors de la dernière réunion de conseil concernant les clôtures et portails, soumis ou non à autorisation.

Le code de l'urbanisme dispense toute formalité pour les clôtures sauf dans le périmètre des bâtiments de France.

Par ailleurs, la commune a la possibilité de délibérer pour soumettre ces travaux à déclaration.

Après discussion, ce point sera délibéré lors de la prochaine réunion.

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DE SYNDICATS ET DES COMMISSIONS COMMUNALES :

Réunion du 19 février avec la Direction des routes de Clères

Messieurs BERTRAND et BOY ont rencontré ce jour la Direction des routes de Clères afin d'évoquer l'état des bordures des routes départementales et la sécurité routière dans le village.

- Etat des routes : La direction des routes précise qu'il sont en charge de l'état de la chaussée ; par ailleurs, les trous se trouvant devant les entrées charretières sont à la charge des administrés.

- La sécurité routière : un comptage de véhicules pour mieux appréhender la fréquentation et la vitesse de certains axes de la commune va être réalisé. Ce dispositif permettra d'étudier différentes possibilités afin de réduire la vitesse dans le village et la dangerosité de certains points (carrefour rue Héronchette - rue de l'église, carrefour de la mairie, sortie des écoles...)

Conseil des Jeunes du 10 février 2024 :

Madame LEVAVASSEUR fait un compte-rendu du nouveau conseil des jeunes.

- 8 membres dont 3 nouveaux
- Projets et souhaits des jeunes (illuminations de Noël, parcours sportif, participation à une récolte de miel, projet sur l'environnement, commémoration des 80 ans de la libération...)
- Organisation de la chasse aux œufs le samedi 30 mars
- La prochaine réunion aura lieu le 16 mars 2024.

QUESTIONS DIVERSES :

Enquête publique sur la modification du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Une enquête publique portant sur la modification de droit commun n°1 du PLUi du territoire du plateau de Martainville se déroulera du jeudi 7 mars au lundi 8 avril 2024. Un avis d'enquête publique sera affiché à compter du 20 février 2024.

Communauté de Communes Inter Caux Vexin (CCICV) - Composteurs biodéchets

La CCICV mettra à disposition des composteurs à partir de juillet 2024 pour permettre le tri des biodéchets.

Toutes les informations (inscriptions, livraison...) sont à retrouver sur les sites de la commune et de la CCICV.

M. le Maire informe que le ramassage des ordures ménagères aura lieu tous les 15 jours à compter de juillet 2025.

Élections Européennes

Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes se dérouleront le dimanche 9 juin 2024.

Adhésion au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (C.A.U.E.)

La commune souhaite de nouveau adhérer au C.A.U.E. chargé de conseiller les communes en amont de leurs projets de construction et d'aménagement.

Animation sur la commémoration des 80 ans de la libération

Monsieur DAUFRESNE propose d'organiser une animation pour la commémoration des 80 ans de la libération en y associant le conseil des jeunes et d'adhérer au comité d'hommage aux combattants ; date à prévoir.

Terrains déchets verts

Monsieur Mahieux demande si une réponse a été obtenue au sujet du surplus du terrain appartenant à la commune à proximité du dépôt des déchets verts. M. Maire informe qu'il va prendre contact avec l'agriculteur utilisant ce terrain.

La séance est levée à 23h00

Le Maire,

Jean-Pierre BERTRAND



La Secrétaire de séance,

Marie-Line CAUCHOIS